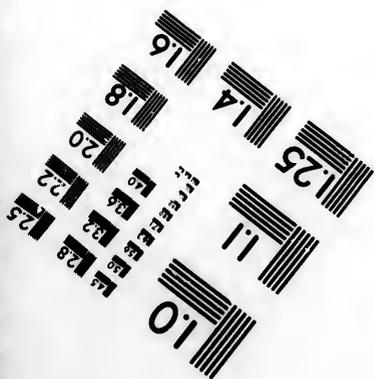
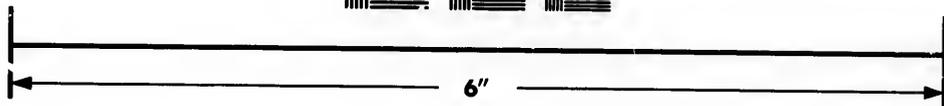
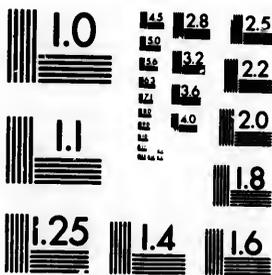


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
01

**© 1983**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

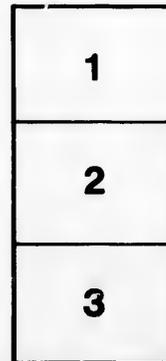
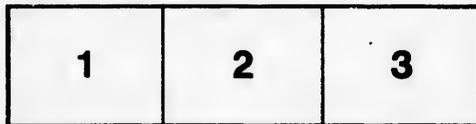
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

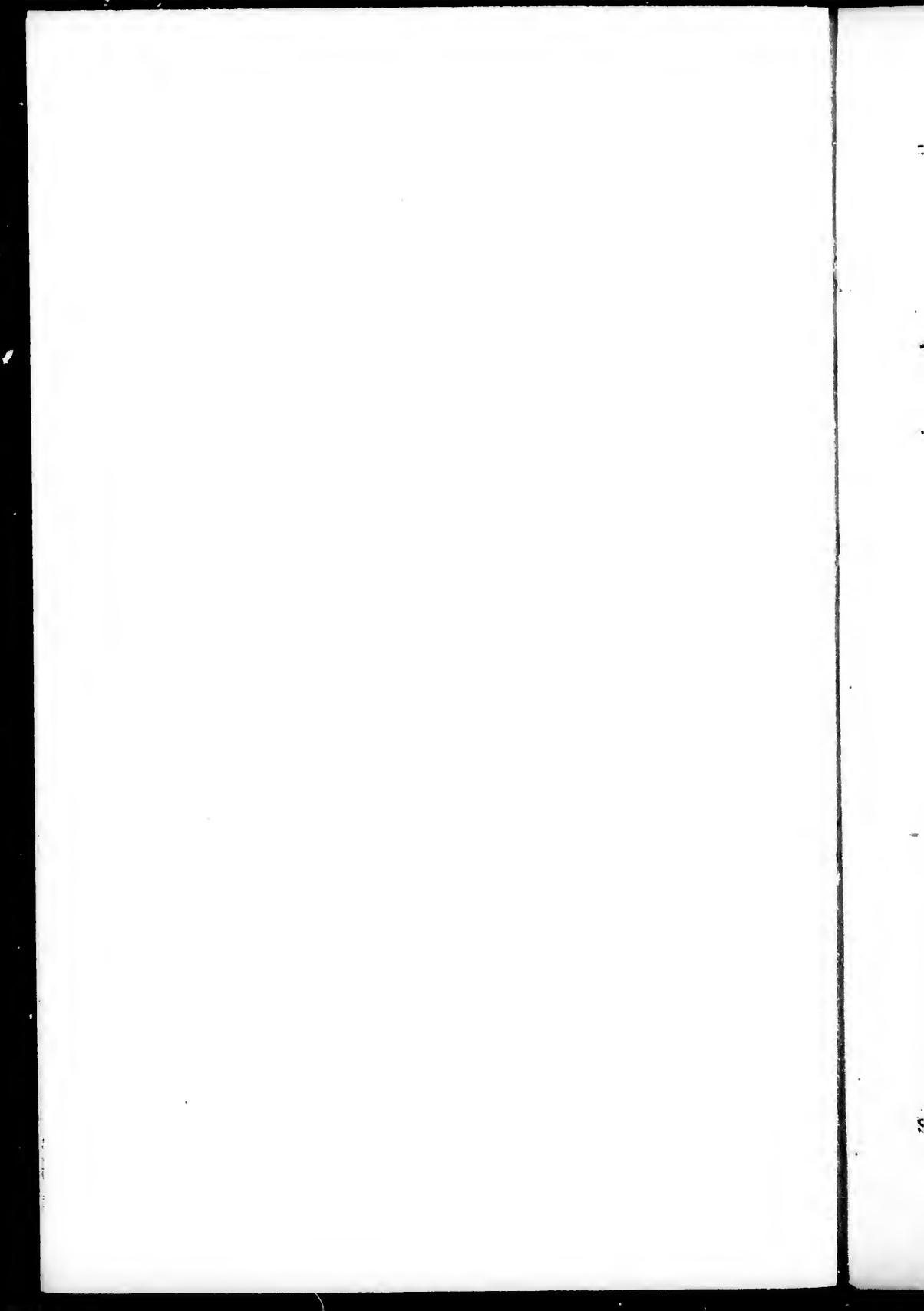
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails  
du  
odifier  
une  
mage

rrata  
o

elure,  
à



ARCHEOLOGIE CANADIENNE.

---

SOUVENIRS HISTORIQUES

SUR LA SEIGNEURIE DE

# LA PRAIRIE

PAR

J. VIGER, ECUIER,

ANCIEN ET PREMIER MAIRE DE MONTREAL,

ETC., ETC., ETC.



MONTREAL,

SENECAL ET DANIEL, IMPRIMEURS, No. 4, RUE ST-VINCENT.

1857.

St  
de  
L  
L  
tôt  
fie  
16  
de  
St  
L  
su  
de

---

(  
Co  
ces  
à la  
des  
de  
sei  
sou  
(  
“ (

## SOUVENIRS HISTORIQUES

SUR LA SEIGNEURIE DE

# LA PRAIRIE.

### I.

En face de la ville de Montréal, au côté sud du fleuve St. Laurent, est la seigneurie de la *Prairie de la Magdelaine*, s'étendant de la ligne S. O. de la *Baronnie de Longueuil* à la ligne N. E. de la seigneurie du *Sault St. Louis*, en remontant le fleuve. La concession, ou plutôt la *Donation* que M. François de Lauson fit du fief de la *Prairie* aux RR. PP. Jésuites, est du 1er. avril 1647. Ce fief, qui a deux lieues de front, se compose de deux localités dénommées, de tout temps, la *Prairie St. Lambert*, ou *Mouille-Pied*, dans sa partie adjoignant Longueuil, et la *Prairie de la Magdelaine*, dans sa partie supérieure ; c'est une parcelle de la ci-devant seigneurie de *La Citière* de 1635 (1).

---

(1) M. Frs. de Lauson avait eu en janvier 1635, des *MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France*, ou des *Cent Associés*, la concession en seigneurie de "*plus de 60 lieues de pays*," commençant à la Rivière St. François, sur le Lac St. Pierre, et s'étendant *au-dessus du Sault St. Louis, en montant le Fleuve St. Laurent*. M. de Lauson, qui avait donné le nom de *La Citière* à son immense seigneurie, en détacha deux lieues en 1647, au profit des PP. Jésuites, sous le nom de fief ou seigneurie de la *Prairie de la Magdelaine*.

(Voir T. 1. des "*Questions Seigneuriales*," aux pages 84-87 des "*Observations de Sir L. H. LA FONTAINE, Bt., Juge en Chef*."—J. V.

Un peu au-dessus de l'*Ile Ste. Hélène*, filleule de Champlain, ainsi baptisée par lui en 1611, et qui appartient à la Baronnie de Longueuil, sont plusieurs îlots sis au front de la *Prairie* ou *Côte St. Lambert*. Le plus considérable de ces îlots par sa longueur, (environ 11 arpents,) et par sa plus grande élévation, laisse voir, à son extrémité S. O., deux arbres échappés aux inondations et aux glaces du fleuve. Il a eu, de tout temps, le nom d'*Ile-à-la-pierre*, à cause de ses carrières, que les premiers habitants de *Ville-Marie* ont exploitées pendant longtemps. Sans remonter à l'origine du nom de cet îlot, le R. P. de CHARLEVOIX le nomme *Ile St. Pierre* dans l'une de ses cartes, et un de ses derniers propriétaires a voulu lui substituer son propre nom,—*Moffatt's Island* : ces deux derniers noms n'ont point prévalu.

L'*Ile-à-la-pierre* appartient maintenant à la compagnie du "Chemin de fer du Champlain et du St. Laurent." Cette compagnie a construit, en avant, de beaux et solides quais auxquels accostent ses bateaux traversiers et qui servent de terminus à ses chars.

A cette *Ile-à-la-pierre* se rattache un triste, mais bien glorieux SOUVENIR pour des catholiques,.... la mort violente de M. GUILLAUME VIGNAL, prêtre sulpicien, et de plusieurs habitans de *Ville-Marie*, dans un combat avec les Iroquois. C'est en 1661 que se passa cette scène de sang et d'anthropophagie, qui a fait, du sol inculte de l'*Ile-à-la-pierre*, un sol précieux aux yeux de la foi, par la mort héroïque de ces hommes apostoliques.

A cette date, la seigneurie de la *Prairie*, bien que passée aux PP. Jésuites depuis 14 ans, ne comptait aucun concessionnaire, et *Ville-Marie*, fondée en 1642 par la *Compagnie de Montréal*, avait à peine une population de 25 à 30 familles, selon la sœur hospitalière MORIN. Des missionnaires de St. Sulpice de Paris avaient remplacé les PP. Jésuites en 1657, dans la desserte de l'*Ile* et *Gouvernement de Montréal*, et les hardis habitans de *Ville-Marie* pouvaient se dire, en tout honneur et en toute vérité, depuis près de 20 ans, les nobles et valeureux *Enfans-perdus* de la colonie. Ils furent pendant cette longue suite d'années et plus encore, exposés à être, nuit et jour, massacrés par les Iroquois jusque dans

leurs maisons. Ils ne pouvaient s'en éloigner sans armes, et ils ne pénétraient, qu'avec les plus grands dangers, dans les forêts qui les environnaient de toutes parts, et dont chaque arbre pouvait abriter un de ces féroces ennemis.

En 1659, arrivèrent, à Ville-Marie, les premières sœurs hospitalières, venues de la Flèche en la compagnie de MM. JACQUES LE MAISTRE et GUILLAUME VIGNAL, prêtres sulpiciens. Mlle MANCE qui avait logé, jusque là, dans son hôpital, les missionnaires de 1657, accueillit aussi ceux de 1659. Bientôt ces messieurs entreprirent de se bâtir un logement séparé. On ne pouvait songer, par la crainte journalière où l'on était des Iroquois, à ouvrir les belles carrières gissant tout près de l'*Habitation*; on en découvrit une, assez abondante, dans l'*Ile à-la-pierre*; on résolut de l'exploiter pour la construction de la bâtisse projetée. L'accès, à cette carrière, semblait moins dangereux: ce n'était plus une épaisse forêt à traverser, mais une rivière qui permettait de voir au loin son ennemi et de l'éviter ou de le combattre plus sûrement.

M. Le Maistre, nommé, à son arrivée, économe des missionnaires de Ville-Marie et chargé, comme tel, de la construction de leur *première maison* (2), fut tué par les Iroquois, près la ferme *St. Gabriel*, le 29 août 1661. Ces barbares lui tranchèrent la tête et l'emportèrent. Son corps, ainsi mutilé, fut inhumé, le 30, par ses confrères, et M. G. Vignal remplaça le martyr comme économe.

Le 25 octobre 1661, ou moins de deux mois après la mort de M. Le Maistre, M. Vignal traversa à l'*Ile-à-la-pierre*, avec un parti de travailleurs, pour y aller chercher des matériaux de bâtisse.

“ C'était, ” dit M. DOLLIER DE CASSON, “ pour parachever cette maison où sont présentement logés (1672—79,) les ecclésiastiques qui servent cette isle; il en obtint la permission avec peine, parceque M. de MAISON-NEUFVÉ craignoit qu'il ne trouvassé (*sic*) quelqu'em-

(2) Cette *première Maison* des missionnaires sulpiciens était située rue St. Paul actuelle, dans le cul-de-sac en face de la Douane—J. V.

“ buscade en ce lieu, à cause qu’il y avoit travaillé le  
“ jour précédent, ce qui ne manqua pas d’arriver, sur  
“ quoy il est à remarquer que pour éviter d’être ainsi  
“ attrapé, rarement l’on alloit deux fois de suite en un  
“ endroit lorsque les ennemis étoient à craindre.... Or  
“ aussitôt qu’il eut le congé, M. Vignal ne songea qu’à  
“ s’embarquer promptement sans se mettre en peine des  
“ Iroquois.... D’abord qu’ils furent à l’Islet, les voilà à  
“ terre où ils s’en allèrent de chacun son bord comme  
“ pour se dégourdir, sans prendre des armes, ni penser  
“ à aucune découverte (3). ”

Dans la crainte qu’il y eût quelque fâcheuse rencontre dans l’île, M. de MAISONNEUVE avait donné ordre à M. BRIGEART, soldat et son secrétaire (4), d’accompagner M. Vignal et de prendre le commandement du parti, s’il y avait attaque, mais il arriva le dernier à l’île ; “ parce-  
“ qu’il avoit reçu son ordre un peu tard et qu’il n’avoit  
“ pu joindre ce monde, parcequ’il alloit trop vite : ce qui  
“ l’empêcha de mettre ses gens à terre dans l’ordre qu’il  
“ falloit observer et de faire faire une découverte (5). ”

Les broussailles de l’île cachaient une embuscade de 35 Iroquois (6). Les Français, compris M. Vignal, étaient au nombre de 14 seulement. Brusquement et inopinément attaqués par les Iroquois, 8 des Français qui n’étaient pas encore débarqués et que les cris et huées des barbares intimidèrent tout d’abord, poussèrent au large, puis s’enfuirent.—“ Il n’y eut que M. Bri-  
“ geart et deux autres françois qui, ne prenant pas  
“ garde à la fuite de leurs compagnons, se mirent en dé-  
“ fense et M. Brigeart tua le capitaine des Iroquois ; ce  
“ qui effraya tellement tous les autres, que cela les mit

(3) Histoire du Montréal, MS.

(4) On a écrit *Brigard, Brigeac, Brigeart, Brignac et Brysat* ! Il est nommé *Brigard* et qualifié de *Grenadier et Secrétaire du Gouverneur* à l’acte du Registre de Paroisse qui constate sa mort. Ce nom existe encore en Canada, à *Maskinongé* et à l’*île aux Allumettes*, mais il a subi une nouvelle altération, celle de *Brizard*.... Sera-ce enfin sa dernière transfiguration ? J. V.

(5) Histoire du Montréal, MS.

(6) Charlevoix les dit *Onnontagués*... Ils étaient *Onnciouts*. J. V.

“ en balance s'ils devoient essayer un coup de pistolet qu'il avait à tirer (7). ” Ils se décidèrent enfin à faire une décharge sur M. Brigeart par laquelle ils lui rompirent le bras droit et firent tomber son pistolet.— “ Ils se jetèrent alors sur lui et le traînèrent sur les roches, la tête en bas, presque tout à l'entour de l'île. Ils dirigèrent ensuite leur feu sur un bateau plat qui tâchoit de se mettre au large, et tuèrent et estropièrent plusieurs personnes, entr'autres deux enfants de famille MM. *Moyen* et *Du Chesne* (8). ”

M. Vignal s'alla jeter au milieu de tout ce désordre, dans le canot du Sieur *René Cuillorier* (9), dont il eut le malheur de mouiller le fusil. Les Iroquois attaquèrent ce canot, percèrent M. Vignal de part en part, mais ne blessèrent point Cuillérier. Ils se rendirent aisément maîtres de ce canot et les Sieurs Vignal et Cuillérier furent tous deux séparément jetés dans deux canots sauvages, comme M. Brigeart l'avait été dans un autre.

“ M. Vignal se levant de temps en temps du milieu de son canot, avec beaucoup de peine et de douleurs, disoit aux prisonniers des autres canots :—*Tout mon regret dans l'état où je suis, est d'être la cause que vous soyez en l'état où vous êtes ! prenez courage et endurez pour Dieu* (10). ”

Le combat finit là et les Iroquois emmenèrent trois prisonniers : ils avaient tué deux autres Montréalistes dans les bateaux et en avaient blessé un troisième mortellement. Ils allèrent se cabaner à la *Prairie de la Magdelaine*, où ils firent un Fort pour s'abriter contre une surprise. M. Vignal succomba là à ses blessures : Ces barbares lui enlevèrent la chevelure, firent brûler son corps et le mangèrent le 27 octobre 1661, puis regagnèrent leur pays.

Par un raffinement de barbarie, ils eurent le soin

(7) Relation Jésuite de 1664 et Hist. du Montréal.

(8) *Ibidem*.

(9) Ce nom existe encore à la *Chine* et aux *Cèdres*, mais transformé pourtant en celui de *Cuillérier*. J. V.

(10) Hist. du Montréal.

cruel de guérir M. Brigeart des blessures qu'ils lui avaient faites,—“ pour le mettre en état de leur donner “ plus de plaisir, en le rendant capable de plus horribles “ souffrances (11).”

Arrivés à Onneïout, les prisonniers furent condamnés au feu. Cuillérier cependant échappa aux horreurs de cette mort, ayant été adopté par la sœur du capitaine que Brigeart avait tué ; et il put revenir plus tard à Montréal, mais après plus de 19 mois de captivité. Il fut témoin du supplice de 24 heures qu'éprouva M. Brigeart de la part des Sauvages, après sa guérison : le détail en est épouvantable, suivant les récits qu'on en lit dans l'*Histoire du Montréal* et dans la *Relation Jésuite de 1664* (12).

Tel est le premier et le plus émouvant SOUVENIR qui se rattache à la *Prairie* ou *Côte St. Lambert*. Ne mériterait-il pas d'être consacré par la plantation d'une CROIX sur la partie la plus élevée de l'ILE A-LA-PIERRE, ou, sur la terre-ferme, en face du lieu que le sang de ces martyrs a comme sanctifié ?

(11) Hist. du Montréal.

(12) Les victimes françaises du combat du 25 octobre furent :—

1. M. *Guillaume Vignal*, prêtre, blessé à mort et fait prisonnier le 25 à l'île à-la-pierre, puis brûlé et mangé le 27, à LaPrairie. Il était venu à Québec, pour la première fois en juillet 1641, où, après avoir fait des missions dans le golfe St. Laurent, il revint en 1648, et resta confesseur des dames Ursulines jusqu'en 1658 ; c'était alors un prêtre du diocèse de Périgueux. Il passa en France en 1658, s'agrégea au séminaire de St. Sulpice et revint au Canada pour la seconde fois, en 1659, comme on l'a vu ; M. Noisieux le dit mort à 40 ans.

2. M. *Claude de Brigeart*, Grenadier et Secrétaire du Gouverneur de Montréal. Blessé et emmené prisonnier le 25, puis brûlé et mangé à Onneïout. Il avait 30 ans et était natif de Ligni, en Barrois.

3. M. *Joseph Du Chesne*, tué à l'île, le 25, à l'âge de 20 ans : natif de Dieppe.

4. *Jacques Le Prestre*, domestique des Missionnaires ; tué à l'île, le 25.

5. M. *J.-Bte. Moyen*, blessé à l'île le 25, et mort de ses blessures, le 29, à Montréal, à l'âge de 19 ans : natif de Paris. Il était le beau-frère de M. *Lambert Closse*, Major de Ville-Marie.

6. *René Cuillérier*, fait prisonnier le 25, mené à Onneïout, mais échappé des mains des Iroquois et revenu à Montréal. J. V.

II.

Un second et bien respectable SOUVENIR qui se rattache à la *Prairie* ou *Côte St. Lambert* est d'un tout autre genre que celui de l'*Ile à-la-pierre*, mais il mérite d'être perpétué comme ce dernier.

Nous ne parlerons plus maintenant de la *Seigneurie*, mais de la *Paroisse* de la *Prairie* de la *Magdelaine*.

Cette *Paroisse*, aujourd'hui (1850) une des plus populeuses du Diocèse de Montréal, porta à son origine le nom de *Mission de St. François-Xavier-des-Près*. C'est la plus ancienne Mission établie dans les campagnes du District de Montréal. Elle fait seulement partie de la *Seigneurie* de la *Prairie* dont les 45 arpens contigus à sa ligne de division d'avec la *Baronnie* de *Longueuil* ont été détachés, par l'Arrêt du Roi de France du 3 Mars 1722, pour faire partie de la *Paroisse* de *Longueuil*.

La position importante de la *Paroisse* de la *Prairie*, les évènements dont elle a été le théâtre, et les divers SOUVENIRS tant religieux que militaires qui s'y rattachent, ajoutent beaucoup à l'intérêt de ce local.

La *Compagnie des Cent Associés* en donnant, en 1647, par *M. Frs. de Lauson*, le fief de la *Prairie* de la *Magdelaine* aux RR. PP. Jésuites, voulait par cette généreuse libéralité rendre hommage—*au zèle et aux services que ces Religieux rendaient, depuis déjà longtemps, à la Religion et à la Patrie*. On se proposait d'y établir un lieu de repos pour les Missionnaires qui revenaient épuisés de leurs courses lointaines, et d'y trouver une ressource pour soutenir ces œuvres dispendieuses ; mais la sage politique des hommes d'état de ces siècles de foi voyait aussi, dans ce projet, un nouveau rempart pour la colonie. Ils savaient qu'il y a au moins autant de fonds à faire, pour protéger un peuple, sur le Crucifix du Missionnaire, que sur le mousquet du Soldat. Sur ce littoral, la *Prairie* était le poste le plus avancé vers les Iroquois, les ennemis les plus acharnés de la colonie, et nous voyons qu'en 1683 le gouverneur DE LA BARRE l'appelait encore, dans ses Ordonnances,—“ *la frontière des Anglais et des Iroquois.*”

Les malheurs des temps, la pénurie où se trouva réduite la colonie pendant plusieurs années par l'absence des secours que lui refusait la mère-patrie, la guerre désastreuse que venaient faire, même au centre de nos habitations, les hordes iroquoises retardèrent longtemps l'établissement projeté.

Quand la paix fut conclue avec l'Iroquois, en 1666, par la glorieuse expédition du marquis DE TRACY, les Jésuites, malgré le peu de confiance que pouvait inspirer une parole de Sauvages, jusque-là renommés pour leur fourberie, se mirent à l'œuvre pour le défrichement de cette belle côte.

Un nouveau titre rendait ce sol précieux aux yeux de la foi. Il avait été sanctifié (en 1661) par la mort héroïque d'un des hommes apostoliques de cette époque, M. Guillaume Vignal, le même prêtre sulpicien que le P. de Charlevoix nomme erronément *Vignol*.

Les extraits suivants d'un manuscrit inédit de l'époque, fixent la date précise des premières concessions de la Prairie, par le R. P. FRS. JOS. LE MERCIER, supérieur des Jésuites.

1668.—AVRIL LE 21.—“ Nous allons nous embarquer (à Québec,) pour monter la-haut, le P. DARLON, Caron, Charles Panie et moy, pour la Prairie de la Magdel., pour y conclure toutes les affaires et la manière d'y donner les concessions.”

“MAY, LE 26.—“ Nous voila de retour de nostre voyage de Monreal. Tout commence bien à la Prairie de la Magdel. ; il y a plus de 40 concessions données (13).”

Le service régulier des Missionnaires dans ce lieu, paraît remonter jusqu'à 1670 : les plus anciens registres, conservés jusqu'à nos jours, datent de cette époque.

Deux Jésuites y faisaient, en même temps, leur séjour. La paroisse contenait quarante et quelques habitans, sans parler des Sauvages iroquois chrétiens qu'on était parvenu à y fixer (14), et qui venaient demander à la colonie française un abri contre les scandales de leur patrie,

---

(13) Journal Jésuite, (MS.) de 1645 à 1668, tenu par les Supérieurs, à Québec. J.V.

(14) Sous les PP. Pierre RAFFIX et Jacques FREMIN.

et un asile pour écouter en paix la doctrine du *Maître de la Vie*. Ils furent le noyau de cette célèbre *Mission du Sault-St.-Louis*, un des soutiens de la colonie, et, on peut dire aussi, une des gloires de l'église du Canada.

Le premier édifice qui servit aux exercices religieux des premiers colons de ce nouveau sol, était dans la demeure même des missionnaires. Ils l'avaient élevé sur les 200 arpens qu'ils s'étaient réservés près du village et du fort ; mais cette chapelle qui resta l'église paroissiale pendant plusieurs années, était comprise dans l'enceinte de pieux que formait le Fort.

Elle ne satisfaisait pas, cependant, à tous les besoins, et elle était surtout trop éloignée pour ceux des habitants qui s'étaient établis, dès le principe, sur la *Côte ou Prairie St. Lambert*.

A cette époque, on avait encore à redouter les incursions fréquentes des Iroquois, ces ennemis constants et féroces de la colonie, et il était imprudent de s'exposer seul loin des lieux habités. C'était même l'usage de grouper les maisons dans un même lieu, pour pouvoir plus facilement se porter mutuellement secours, en cas de danger.

Ceux de la *Côte St. Lambert*, au nombre de quatorze, avaient suivi cette sage règle de conduite, et ils entourèrent avec des pieux le terrain sur lequel ils s'étaient bâti. Il porta longtemps le nom de FORT ST. LAMBERT, et on en voit encore quelques ruines (1850).—Réunis ainsi pour se protéger mutuellement, ils sentirent le besoin de mettre en même temps leur entreprise sous la sauvegarde de la religion. S'ils étaient privés de la consolation d'être près de l'église et d'assister régulièrement aux exercices religieux, ils voulurent y suppléer autant que possible, par l'érection d'une petite CHAPELLE.

On conserve la pièce authentique de donation du terrain et du petit édifice, faite, pour cet objet, par un habitant de cette Côte, le 22 septembre 1675. De pareils faits n'auraient jamais dû tomber dans l'oubli. Ils caractérisent une époque et les hommes qui lui appartiennent en révélant leurs nobles et pieux sentiments.

Nous lisons dans cet acte,—que

“ PIERRE PERA et DENISE LEMAISTRE, sa femme (15),  
“ tous deux habitans de la Prairie de la Magdelaine,  
“ d’un mutuel accord et consentement, portés par un  
“ mouvement de piété, ont, en présence des témoins  
“ soussignés, donné et donnent par les présentes à la  
“ STE. VIERGE MARIE NOTRE MERE, purement, simple-  
“ ment et irrévocablement, un *logis de pieux en coulice,*  
“ *couvert de paille,* situé sur leur habitation à la COTE  
“ ST. LAMBERT, avec *l’emplacement du dit logis,* conjoin-  
“ tement *une perche de terre tout autour,* et *un chemin*  
“ *tel qu’il sera jugé et marqué,* pour icelui logis, empla-  
“ cement, circuit et chemin être employés à perpétuité  
“ au service de la Ste. Vierge, et icelui *logis être fait*  
“ *EGLISE dédiée à son nom....* Duquel logis, emplace-  
“ ment, circuit et chemin les dits donateurs se démet-  
“ tent entièrement, sans qu’eux, leurs hoirs, ni autre  
“ quelconque puissent y prétendre, ni révoquer la pré-  
“ sente donation (16). ”

1683.—Nous empruntons ce qui suit à un écrit de  
Mgr. DE LAVAL de 1683, sur les cures et missions du  
diocèse de Québec :

“ Les Pères Jésuites qui ont un village de Sauvages  
“ au *Sault St. Louis,* desservent la *Prairie de la Mag-*  
“ *delaine* et la *Coste St. Lambert,* qui contiennent deux  
“ lieues d’estendue le long du grand fleuve, costé sud,  
“ vis-à-vis Mont-Réal, et s’estendent demie lieue dans  
“ les terres ; il y a 40 familles et 210 aames ; il y a une  
“ chapelle dans la maison des P.P. Jésuites et une autre  
“ dans la coste St. Lambert, qui a—25 *pieds de long et 20*  
“ *de large sans presbytaire.* ”

1692.—Il y eut confirmation dans cette chapelle, en  
1692, par Mgr. DE ST. VALIER.

1700.—En 1700, il est encore fait mention d’un ma-  
riage fait dans cette chapelle : puis, peu à peu, on en  
perd les traces dans les registres de la cure. L’édifice  
lui-même disparaît bientôt de ce lieu béni, et il en reste  
à peine aujourd’hui un souvenir.

(15) *Tuée et massacrée* par les Iroquois dans la Côte St. L.— le  
29 oct. 1691. (Reg. de la Prairie).

(16) Je dois cette pièce au R. P. FELIX MARTIN qui l’a découverte  
en 1848.—J. V.

1705.—Nous voyons au reste, par un écrit de M. le V. G. DE BELMONT du 27 décembre 1705, que la chapelle de St.-Lambert avait été "ruinée" avant cette époque. Il ordonne par ce même écrit : "que les ornemens, linges et meubles de la dite chapelle seront remis au curé de la Prairie, pour être par lui rendus à la dite chapelle de St. Lambert, lorsqu'elle sera rebâtie." M. J. GASCHIER, curé, dit, dans un autre écrit, (sans date,) "avoir reçu les dits ornemens, etc., avec 12 fr ; et que la cloche alors dans le clocher de l'église de la Prairie, appartient à la chapelle de St.-Lambert".

C'est le dernier mot que l'on ait sur cette chapelle. (1850.—J. V.)

---

Les notes ci-dessus et son respect pour les glorieuses traditions de nos ancêtres ont inspiré à M. I. GRAVEL, archiprêtre, curé actuel de la Prairie, la bonne pensée de faire des recherches sur l'ancien site de la *Chapelle de St. Lambert*, et nous sommes heureux de pouvoir dire que ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. La terre sur laquelle s'élevait le *pieux monument*, dédié à la Ste. Vierge sous le vocable de son *Immaculée Conception*, est maintenant la propriété de dame veuve RAPHAEL PERRAS.

Déjà une belle CROIX, due à la libéralité des citoyens des environs, indique, depuis 3 ans, aux regards des passants, le local jadis occupé par le si modeste—*logis de pieux en coulisse de 25 x 20 pieds, couvert de paille*, qui servit pendant près de 30 ans, aux exercices du culte divin. Cette croix a été plantée et bénite par M. Gravel le 22 octobre 1854, et Mgr. de Montréal a bien voulu y attacher des indulgences en faveur de tous ceux qui, de près ou de loin, la salueront avec respect.

Honneur !.... trois fois honneur au respectable curé et à tels de ses paroissiens qui ont ainsi fait revivre un précieux souvenir de la foi et de la piété des pionniers de la civilisation dans notre *beau Canada* ! C'est un bel exemple à suivre, pour ceux qui ont à immortaliser de semblables souvenirs. (25 mai 1857.—J. V.)

